

nucléaires prescrites et aux installations nucléaires. Elle est aussi responsable de l'application de la *Loi sur la responsabilité nucléaire*.

Ministre responsable :

ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources

Commission de la capitale nationale (CCN)

Administration centrale
161, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1P 6J6

Centres d'accueil : Ottawa, Hull, Old-Chelsea (parc de la Gatineau) et Sainte-Cécile-de-Masham (bureau saisonnier). La CCN offre aussi un service aux visiteurs à l'infotente, sur la Colline du Parlement, de juin à août inclusivement, et au terminus d'autobus et à la gare d'Ottawa pendant les mois de juillet et août.

Renseignements : (613) 996-1811 ; appels sans frais d'interurbain - 1-800-267-0450.

Le mandat de la CCN est de mettre en valeur le rôle de la capitale nationale dans la vie de tous les Canadiens en en faisant un lieu de rencontre national et un miroir de la grande diversité culturelle du pays.

Ministre responsable :

ministre des Travaux publics

Commission de la Fonction publique du Canada

Administration centrale
L'Esplanade Laurier
300, avenue Laurier Ouest
Tour Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0M7

Bureaux régionaux et de district : Whitehorse, Yellowknife, Vancouver, Edmonton, Regina, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec (Sillery), Moncton, Halifax, Charlottetown et St. John's.

Renseignements : Ottawa-Hull - (613) 996-5010.

La Commission de la Fonction publique (CFP) est un organisme indépendant sur le plan politique. Elle est responsable devant le Parlement de l'application de la *Loi sur l'emploi dans la Fonction publique*. Aux termes de cette loi, la Commission doit voir à ce que le principe du mérite, tel qu'elle l'a défini, soit respecté dans toutes les activités de dotation dans la Fonction publique. Elle a pour objectif d'aider au maintien d'une fonction publique compétente, en s'assurant que les personnes les mieux qualifiées sont recrutées

à la Fonction publique où y obtiennent des promotions. Elle voit également à ce que des employés qualifiés puissent satisfaire aux besoins des opérations et que certains services de formation soient fournis au nom du Conseil du Trésor.

Ministre responsable :

secrétaire d'État du Canada

Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada et ministère de l'Emploi et de l'Immigration

Administration centrale
Place du Portage, phase IV
Niveau O
Hull (Québec)

(Adresse postale : Ottawa (Ontario), K1A 0J9)

Bureaux régionaux : Vancouver, Edmonton, Regina, Winnipeg, Toronto (Willowdale), Montréal, Fredericton, Dartmouth, Charlotte-town et St. John's.

Centres d'emploi du Canada : dans toutes les régions du Canada.

Centres d'immigration du Canada : 107 centres répartis dans toutes les régions du Canada.

Services de main-d'œuvre agricole du Canada : 68 bureaux que l'on retrouve à la grandeur du Canada.

Renseignements : Ottawa-Hull - (819) 994-6313.

La Commission et le Ministère sont responsables de l'examen des textes législatifs des lois qu'ils administrent et des modifications à leur apporter ; de l'application des dispositions particulières des textes législatifs en ce qui a trait aux principes d'arbitrage, aux conflits de travail, aux ententes prévoyant le partage du travail et aux projets de création d'emplois ; du rajustement des taux de cotisation au régime d'assurance-chômage ; des budgets qui ont une incidence sur la caisse d'assurance-chômage ; du traitement des appels interjetés au sujet des réductions du taux des cotisations au régime d'assurance-chômage ; et de la négociation des ententes interprovinciales et internationales dans ce domaine.

Ministres responsables :

ministre de l'Emploi et de l'Immigration
ministre d'État (Emploi et Immigration)
ministre d'État (Jeunesse, Condition physique et Sport amateur)